

# CONSOMMATION DES ORANGES EN EUROPE PERSPECTIVES D'AVENIR ENTITES ÉCONOMIQUES ET RENTABILITÉ (Statistiques et Calculs)

par **Roger WITRANT**

*Président de l'APRIMEX, Casablanca (Maroc)*

La présente étude va tenter de dégager quelques aspects des problèmes qui entourent la consommation des agrumes en Europe, pour l'essentiel. Aussi repose-t-elle, en statistiques, sur les seules quantités de clémentines, oranges et mandarines exportées des pays producteurs de la Méditerranée vers les autres pays d'Europe, qui représentent bien la quasi-totalité de la consommation de novembre-mai, et pour aller au fond de certains problèmes concernant les perspectives d'avenir de cette consommation, avons-nous établi des calculs détaillés sur l'orange qui est elle-même la variété essentiellement consommée.

Ainsi, à une époque où se créent de grands ensembles économiques, où la production européenne de fruits concurrents tend vers une véritable rénovation, où le commerce européen des fruits montre lui-même une certaine recherche de structures nouvelles, allons-nous essayer d'exploiter les simplifications rendues possibles par l'étude des grands ensembles pour introduire par contre dans nos perspectives quelques notions de valeur et de rentabilité, qui, en fait les conditionnent.

C'est qu'en effet, sans ces notions, l'interprétation des statistiques reste bien dangereuse, tout le monde n'ayant pas la prudence et la rigueur intellectuelles d'un R.-M. Cadillat pour signaler l'abstraction toute théorique d'éléments partiels et purement mathématiques.

De tels éléments pourraient conduire à prévoir tout simplement 3.000.000 de tonnes d'agrumes consommées là où il y en a seulement 2.300.000 et aussi 2.000.000 de tonnes de bananes contre 1.500.000 et encore 8.000.000 de tonnes de pommes de table contre 5.000.000, etc. Hélas, ce n'est pas si simple, et des statistiques passées où figureraient des références de valeur montreraient mieux ce que peut être l'avenir de chacun et où et comment chacun doit agir pour sauvegarder celui-ci. N'ayant pas de telles statistiques, nous allons essayer d'y remédier en partie par nos propres moyens et on voudra bien en tenir compte pour juger avec indulgence certaines erreurs possibles qui, nous l'espérons, restent sur des détails.

## A. - LA REPARTITION ENTRE LES ENTITES ECONOMIQUES

Voyons d'abord selon quelles proportions d'établissent la production et la consommation, par entité économique (référence : tableau I).

### a) Pays producteurs de la C.E.E.

Si on considère l'exportation des pays producteurs

de la C.E.E., Algérie, Grèce, Italie, on constate que celle-ci représente environ 22 % de l'ensemble méditerranéen, et qu'elle se répartit elle-même à 70 % dans la C.E.E., à un pourcentage négligeable dans le Royaume-Uni, à 22 % environ dans les autres pays de l'Europe occidentale et à 8 % environ en Europe orientale.

A noter que le potentiel de productions nouvelles de ces pays se révèle proportionnellement inférieur à ce qu'il faut attendre des jeunes plantations actuelles d'Espagne, d'Israël et du Maroc. La proportion d'exportation de 22 % de l'ensemble méditerranéen peut donc tendre vers 20 %.

A noter, par contre, que les exportations de ces pays en dehors de la C.E.E. ont peu de chance de voir leur propre proportion diminuer, car elles sont commandées essentiellement par une position géographique très favorable soit de la Grèce, soit de l'Italie.

### b) Pays producteurs en dehors de la C.E.E.

L'ensemble de Chypre, Espagne, Israël, Maroc, Tunisie représente donc environ 78 % de l'ensemble méditerranéen et tend probablement vers 80 %.

La répartition de l'exportation de ces pays se fait elle-même à 67 % dans la C.E.E., à 16 % au Royaume-Uni, à 12 % dans les autres pays de l'Europe occidentale et à moins de 5 % en Europe orientale. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point on peut s'attendre à voir ces proportions se modifier.

### c) Pays consommateurs de la C.E.E. et Royaume-Uni.

Considérons que le Royaume-Uni, même après quelques péripéties, fera finalement partie de la C.E.E. Bien que son approvisionnement se fasse à 100 % de provenances extérieures à la C.E.E., ce n'est pas cela qui ajoute aux proportions suivantes, valables pour l'ensemble : C.E.E. et Royaume-Uni s'approvisionnent à 19-20 % seulement chez les producteurs de la C.E.E., pour 80-81 % de provenances extérieures.

Mais là, il faut noter que la C.E.E. et le Royaume-Uni représentent pour l'instant 80 % des débouchés européens et que leur prospérité tendra à défendre cette proportion.

### d) Autres pays consommateurs de l'Europe occidentale.

Ces pays s'approvisionnent pour environ 25 % chez les pays producteurs de la C.E.E. et environ 75 % chez les autres.

Si certains de ces pays rejoignent la C.E.E., on constate donc que la proportion d'approvisionnement en provenance d'une part des pays producteurs de la C.E.E. et, d'autre part, des pays extérieurs, ne serait guère modifiée. Par contre, évidemment, le total des débouchés représentés par la C.E.E. serait accru d'autant, et donc à plus de 80 % de l'Europe.

En laissant pour l'instant cette hypothèse de côté, on peut imaginer que, pour défendre leur approvisionnement, ces pays auront une politique douanière très libérale et que celle-ci ne viendra donc pas contrecarrer les courants géographiques normaux signalés au titre des pays producteurs de la C.E.E. (a).

Ainsi ces pays tendront aussi à défendre leur proportion actuelle de 15 % environ dans la consommation européenne.

#### e) Les pays d'Europe orientale.

Sous l'effet combiné des positions géographiques et des accords bilatéraux, ces pays s'approvisionnent en Méditerranée (sans tenir compte du Liban pour lequel nous n'avons pas de chiffres), à raison d'environ 40 % chez les producteurs de la C.E.E., pour 60 % en dehors. En principe, on pourrait considérer que si les producteurs de la C.E.E. trouvaient des débouchés par ailleurs privilégiés, leurs prix conduiraient les pays d'Europe orientale à acheter en dehors d'eux. Mais en réalité, en raison des positions géographiques, Grèce notamment, et pour balance d'accords bilatéraux, il ne faut pas s'attendre à des changements tellement considérables dans ces proportions.

Ce qui est plus important, c'est que l'on peut s'attendre à un grand accroissement des débouchés actuels de l'Europe orientale, à la faveur et sous la condition des deux aménagements suivants :

— Les accords bilatéraux handicapant la dynamique des échanges, et on peut supposer que l'Union soviétique fera un jour son affaire de promouvoir une sorte de convertibilité des échanges à l'intérieur des pays du monde socialiste : alors, on verrait par exemple du sucre acheté à Cuba et revendu au Maroc contre des oranges du Maroc livrées en Union soviétique, etc. ;

— L'équipement technique de l'Europe orientale pour la réception, le stockage et la distribution des agrumes, malgré les rigueurs du climat qui affectent une proportion considérable des zones de distribution pendant de nombreux mois, repose sur la mise en œuvre de moyens techniques considérables : aménagements portuaires adaptés à une extension d'échanges constants, entrepôt isothermes, moyens de transport isothermes, etc.

Malgré le temps nécessaire à ces aménagements, sachons entretemps que ce ne sont ni la demande, ni le pouvoir d'achat qui créent une limite, tellement la marge est considérable, et apprécions un secteur où la valeur consommable ne met pas encore en cause la rentabilité, ce qui est une constatation bien agréable, même si elle reste un peu théorique ; on peut, en effet, faire confiance aux acheteurs d'Europe orientale pour ne pas payer plus cher que ça ne vaut en Europe occidentale.

Retenons donc que si la proportion des approvisionnements soit d'origine C.E.E., soit en provenance d'autres pays producteurs ne doit pas beaucoup changer, par contre, la faculté de consommation dans l'ensemble européen peut passer pour l'Europe orientale de 5 à 10 ou 15 % et retenons 10 % comme possible à moyen terme.

Retenons donc aussi que la consommation européenne située à 80 % dans la C.E.E. et le Royaume-Uni et à 15 % dans les autres pays d'Europe occidentale, malgré la défense d'approvisionnement de ces deux groupes, évoquée plus haut, deviendrait respectivement environ 76 % et 14 %, la place étant ainsi faite à l'Europe orientale pour 10 % au lieu de 5 %. On peut imaginer également que cet accroissement sera relativement favorable aux producteurs hors C.E.E. au point que ceux-ci représenteront à l'avenir 70 % de l'approvisionnement de l'Europe orientale au lieu de 60 %.

En résumé, les proportions dans la répartition des débouchés européens pour les clémentines, oranges et mandarines du Bassin méditerranéen, ne sont en fait pas susceptibles de grands changements, les tendances possibles se résumant comme suit :

		C.E.E. et Royaume-Uni	Autres pays Europe occident.	Europe orientale
Producteurs C.E.E. ....	22/20 %	15,50/13,50 %	4,75/ 3,50 %	1,75/ 3 %
Autres producteurs .....	78/80 %	64,50/62,50 %	10,00/10,50 %	3,50/ 7 %
<i>Total</i> .....	100 %	80/76 %	14,75/14,00 %	5,25/10 %

Comme il faut admettre aussi que les quantités disponibles vont aller en s'accroissant, cela signifie que ces changements s'opéreront insensiblement par la seule recherche d'un équilibre dans les débouchés nécessaires aux quantités nouvelles.

Donc, à aucun moment, on ne peut concevoir ni qu'une entité productrice laisse magiquement la place à l'autre à l'intérieur d'une entité consommatrice, ni qu'une entité consommatrice quelconque ait à subir, dans son ensemble, des rétentions de marchandises de la part d'une entité productrice incapable de trouver par ailleurs le débouché de ces marchandises.

C'est ainsi que, si les pays de la C.E.E. et le Royaume-Uni vont bien continuer à s'approvisionner à plus de 80 % de leur consommation chez les pays producteurs extérieurs, ceux-ci vont par contre continuer aussi à dépendre de la C.E.E. et du Royaume-Uni pour près de 80 % de leurs débouchés nécessaires.

Les grandes lignes étant donc ainsi dégagées quant à la répartition des approvisionnements et des consommations à l'échelon des entités économiques, il nous semble que les variations possibles à l'intérieur de la C.E.E. nécessitent par contre un examen particulier.

## B. - L'INCIDENCE DES VARIATIONS DOUANIERES A L'INTERIEUR DE LA C.E.E.

Ici et là, nous avons pu lire ou entendre, encore tout récemment, que les pays de la C.E.E. et le Royaume-Uni, en raison de proportion de leur approvisionnement à plus de 80 % en provenance des pays tiers, seraient amenés à faire subir à leurs consommateurs les hausses de droits de douanes éventuellement appliquées à ces provenances.

Ce raisonnement est bien dangereux par les illusions qu'il peut donner, s'il est interprété partiellement, alors qu'il mérite bien un examen complet que nous allons tenter.

Il faut d'abord placer ce raisonnement dans un cadre et ce cadre est, comme nous l'avons vu, le 80 % des exportations inéluctables des pays tiers vers la C.E.E. et le Royaume-Uni, ou davantage en cas d'adhésion d'autres pays.

Si donc la douane est aggravée dans un pays de la C.E.E., nous admettrons bien que cette amputation de recette tende à provoquer une régression locale des quantités livrées afin que cette régression tende, elle-même, à un relèvement local des prix ; mais comme les quantités, non livrées ici, devront être reportées ailleurs, nous devons admettre aussi que ce sera en provoquant, là, une baisse de cours ; admettons encore qu'il s'agisse là d'un secteur où le taux de douane ait été abaissé, (par le jeu de la moyenne arithmétique, retenue entre les pays de la C.E.E.), les quantités nouvelles ainsi livrées dans ce secteur viendront d'abord absorber le bénéfice de douane de ce secteur, à partir de quoi c'est bien sur l'ensemble équilibré que viendront se répartir les quantités totales à consommer.

Tout ceci nous amène à faire les remarques suivantes :

— La quantité totale livrée à la C.E.E. ne dépend pas d'elle, sauf contingentement, mais d'une proportion déterminée dans les quantités exportables de la Méditerranée ;

— La moyenne de l'ensemble des prix de la C.E.E. relève d'une sorte de moyenne pondérée, indépendante des variations douanières locales, mais elle-même dictée par le total livré à l'ensemble de la C.E.E. ;

— Les quantités livrées par secteur tendront, par contre, à corriger les différences de douane et frais d'approche qui existent entre les secteurs, ceci notamment à la faveur des progressions d'exportation qui se placeront en conséquence ;

— Au total, si la douane, relevant de la moyenne arithmétique de la C.E.E., correspond à la moyenne pondérée des douanes précédentes, la recette production n'en est pas affectée, mais si cette moyenne correspond à une moyenne pondérée aggravée, ce qui est bien le cas, l'ensemble de la recette production est amputée de cette aggravation.

Citons quelques exemples pour être moins abstraits :

— L'Espagne, subissant, par exemple, une aggravation douanière sur 600.000 tonnes en Allemagne, Bénélux et Royaume-Uni, ne peut avoir cette aggravation compensée par l'allègement douanier de 150.000 tonnes en France et le prix français sera abaissé au-delà de son allègement douanier par une part plus grande dans l'accroissement des quantités reçues ;

— Israël, malgré cet abaissement de prix, risque de l'accentuer encore par ses quantités en progression afin d'éviter à celles-ci l'aggravation douanière des autres pays ;

— Le Maroc subira l'aggravation Allemagne, Bénélux, Royaume-Uni, tout en perdant, par abaissement des prix, une partie de son bénéfice du contingent en franchise sur la France ;

— L'Algérie et la Tunisie en auront également le contrecoup sur leurs quantités livrées en quasi totalité sur la France.

Nous voyons donc bien que tout le monde, ou presque, est concerné par cette question et que si nous allons vers une valeur consommable uniforme en Europe, à la seule différence près d'un certain écart dans les frais d'approche d'un secteur à l'autre, par contre, les recettes des pays producteurs seront bien différentes selon le total de leurs frais propres et selon la douane qu'ils subiront ou non. C'est ce que nous allons étudier maintenant.

## C. - VALEURS DE CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION

Pour situer la relation entre la valeur de consommation et la recette production, nous avons établi un certain nombre d'exemples dont la récapitulation figure au tableau II et dont le détail est donné par les tableaux II/1 à II/7.

Ces exemples concernent par eux-mêmes environ 75 % des quantités actuellement exportées de Méditerranée vers la C.E.E. et par analogie sont applicables à la quasi totalité des tonnages expédiés vers la C.E.E. et le Royaume-Uni.

En effet, par voie terrestre en vrac, la situation de l'Italie vers l'Allemagne (pour laquelle nous manquons de chiffres précis) doit être assez comparable à celle de l'Espagne détaillée dans le tableau II/1 ; par voie maritime en caisse, vers le Benelux ou vers l'Angleterre la situation de l'Espagne, d'Israël et du Maroc ne peut être très différente des exemples II/2, II/3 et II/4, établis pour ces pays vers l'Allemagne ; la Tunisie, enfin, retrouvera vers la France des chiffres peut différents de ceux qui ont servi pour l'Algérie au tableau II/5.

Nous avons établi tous ces exemples avec des résultats qui découlent de trois prix différents au stade consommation. Pour la commodité des comparaisons, nous avons pris des valeurs identiques sur chaque marché et nous avons transformé ces valeurs en \$ pour 1.000 kilos consommés, chiffrant aussi en \$ toutes les charges applicables à ces 1.000 kilos. Les valeurs de vente consommation retenues sont dans l'ordre de grandeur actuel :

DM 1.200,—	NF 1.470,—	soit \$ 300,—
DM 1.100,—	NF 1.347,—	soit \$ 275,—
DM 1.000,—	NF 1.225,—	soit \$ 250,—

Pour chacun de ces cas considérés, sauf pour l'Algérie, nous avons aussi traité ces cas selon deux hypothèses : l'une appelée A en franchise de droits de douane, l'autre appelée B avec 20 % de droits de douane qui est le taux actuellement prévu par la C.E.E. pour les pays tiers et pour la majorité de notre saison.

Les calculs ont été faits selon certaines règles précises :

— La déshydratation et les fruits pourris ont été décomptés à chaque stade où une transaction peut effectivement correspondre à leur décompte ; en cas de vente à la caisse, les fruits pourris vont jusque chez le détaillant ; en cas de vente en vrac, ceux-ci sont éliminés en quasi-totalité chez le grossiste ; afin de maintenir une relation exacte entre les kilos consommés et les kilos expédiés, la déshydratation a toujours été décomptée notamment au stade importation, même dans le cas de transactions à la caisse ; on peut épiloguer et discuter sur les pourcentages retenus à chaque stade, mais nous ne pensons pas qu'au total nous soyons loin de la vérité, sinon seulement en dessous ;

— Les marges brutes de la distribution ont été décomptées selon des taux relativement uniformes et en tous cas identiques pour un même pays consommateur vis-à-vis des différents pays fournisseurs : 25 % pour les détaillants, 7 % pour les grossistes, en Allemagne, et 6 % en France, 5 % pour les importateurs avec la variante de 2 % pour le simple agent répartiteur ; là encore nous ne pensons pas que ces marges puissent soulever de grandes contestations, sinon qu la marge du détaillant paraît dans certains secteurs en réalité beaucoup plus forte.

— Pour le calcul de la douane, nous l'avons appliqué sur la valeur C.I.F. ou franco-frontière, c'est-à-dire avec l'hypothèse d'une douane effectivement appliquée rigoureusement, mais correctement, ce qui n'est actuellement ni le cas de la France qui fait un calcul plus libéral, ni de l'Allemagne qui prend généralement des valeurs de base exagérées ; chacun peut aussi exploiter nos calculs en les rectifiant sur douane actuelle ;

— Pour les frais d'approche proprement dits, nous avons appliqué des tarifs connus et contrôlés et en tenant compte des ristournes essentielles effectivement appliquées ; nous en gardons les éléments à la disposition de quiconque en demanderait l'explication ; on voudra bien, notamment, ne pas s'étonner des frais dans les ports français ni des tarifs de fret du Maroc qui battent tous les records de la Méditerranée en raison de la survivance, d'ailleurs obstinée, d'une conception anachronique du transport des agrumes ;

— Pour les frais au stade exportation, nous soulignons que nous n'avons pas inclus les taxes qui existent dans certains pays exportateurs, celles-ci pouvant être très différentes d'un pays à l'autre, et en cela nos résultats nets seront donc supérieurs à la réalité ; de même, on remarquera que nous n'avons pas établi de marge d'exportateur, mais seulement une couverture de frais généraux limitée à 3 % de la valeur d'exportation ;

— Pour le conditionnement, nous nous sommes servis de renseignements pratiques, fournis par les professionnels, sauf pour Israël qui voudra bien excuser notre « estimation », que nous espérons proche de la vérité ;

— Pour les transports intérieurs des pays producteurs, ceux-ci sont décomptés d'après leurs tarifs respectifs, appliqués à des distances moyennes au départ des centres de cueillette ;

— C'est donc au stade de 1.000 kilos exportables centre de production qu'aboutissent nos résultats nets, sans tenir compte de la moins-value des fruits non exportables, cette moins-value étant très varia-

ble d'un pays à l'autre.

Ainsi, ayant les recettes nettes de 1.000 kilos exportables centre de production, il nous a alors été possible d'exprimer cette recette nette en pourcentage de valeur consommation pour chaque cas considéré, et il nous a aussi été possible d'exprimer la recette de la solution B (à 20 %) de droit de douane en pourcentage de la recette que donnerait la solution A (en franchise).

A partir de quoi, toutes les comparaisons à faire sont ouvertes, et chacun peut s'y livrer.

En voici quelques exemples :

— Pour une même recettes, l'Espagne, par voie terrestre, en vrac, peut alimenter un consommateur allemand sensiblement au même prix qu'un consommateur français par voie terrestre, en caisse, malgré la différence de transport ;

— Pour qu'un consommateur allemand alimenté par l'Espagne par voie maritime, en caisse, lui procure la même recette, il faut que ce consommateur allemand achète environ 10 % plus cher ;

— Pour que la recette donnée à Israël soit la même, il faut que l'acheteur allemand paye encore plus cher d'environ 4 % ;

— Par contre, pour un même prix de vente que l'Espagne, la production marocaine n'encaissera sur l'Allemagne qu'environ 60 % de la recette espagnole, et pour avoir la même recette devrait vendre à plus de 20 % plus cher ;

— Sur la France, sans douane, et pour une même recette, l'Espagne pourrait toucher les consommateurs à 10 % de moins cher que l'Algérie ;

— Sur la France, sans douane, la recette du Maroc est inférieure à celle de l'Espagne avec douane.

Ces exemples ne cherchent pas à mettre quiconque en opposition de l'un à l'autre, mais illustrent bien à quel point les quantités apportées à la consommation, y compris les origines de ces quantités, dépendent, en fait, des recettes production des pays fournisseurs suivant leurs destinations.

L'incidence des droits de douane appelle d'autres comparaisons telles que celles-ci :

— Dans le cas le plus économique d'approche vers le prix de \$ 300, l'incidence de 20 % de douane coûte à l'Espagne 23 % de sa recette production et dans le cas des frais les plus élevés vers une vente à \$ 250, cette douane lui coûterait 28,50 % de sa recette, elle-même déjà plus basse ;

— Pour une vente à \$ 300, consommation allemande, le Maroc subirait les 20 % de douane à raison de 36 % de sa recette, mais pour une vente à \$ 250 cette amputation deviendrait 49 %, arrivant alors à payer \$ 21,91 de douane pour \$ 21,62 de recette exportable centre de production.

Enfin, la plus ou moins grande valeur de consommation mérite les remarques générales suivantes :

— Dans l'hypothèse d'une franchise de douane, même en considérant des exemples de recettes production qui s'étalent suivant les pays et les prix de vente considérés, entre 39,67 % et 16,83 % de ces prix, la variation de valeur à la vente se répercute par contre à la production à raison d'environ 60 % de cette variation de prix de consommation ;

— Dans l'hypothèse d'une douane de 20 % pour une échelle de recettes production allant alors de 30,32 % à 8,65 % des prix de vente, suivant les exemples considérés, la variation de valeur à la vente

se répercuter par contre à la production à raison d'environ 50 % de cette variation de prix consommation.

Ceci illustre à quel point les oranges sont écrasées par les charges qui existent entre la consommation et la production et à quel point celle-ci, pour survivre, dépend des économies à réaliser et de la valeur de consommation à sauvegarder.

### CONCLUSION :

#### RENTABILITE ET CONSOMMATION

En face des productions en Europe des fruits concurrents dont les charges sont totalement différentes et dont la rentabilité et la sécurité commandent l'accroissement, il est évident que la réaction du consommateur sera avant tout celle qui découlera de son choix plus grand, entraînant inévitablement une limitation du prix des oranges.

Or, les niveaux des prix actuels, comparés aux charges des oranges, indiquent pour celles-ci des limites de rentabilité dont certaines sont déjà critiques.

Si donc, jusqu'ici, dans une sorte de sous-production, c'est l'accroissement des quantités expédiées qui suffisait à accroître la consommation, à partir de maintenant, il semble que ce soit une rentabilité maintenue ou non qui soit la première condition des quantités à recevoir et donc d'un accroissement éventuel de la consommation réelle.

Pour ce faire, vis-à-vis d'un consommateur qui, dans son ensemble, sera comblé, seuls les pays producteurs soucieux des charges minima et seuls les pays consommateurs soucieux d'une distribution économique sont susceptibles d'un accroissement de leur chiffre d'affaires.

Nous souhaitons que notre étude apporte quelques raisons d'agir dans ce sens à ceux qui en ont la possibilité ou la responsabilité.

Nous souhaitons aussi que le C.L.A.M., qui existe depuis plus de dix ans, arrive enfin à organiser une propagande basée sur un budget de 1 % du chiffre d'affaires des oranges, afin de sauvegarder efficacement une valeur de consommation indispensable.

En d'autres termes, nous souhaitons que, si la prospérité européenne apparaît bien comme un miracle, personne ne pense que c'est le consommateur européen qui en fera les frais.



*Voir dans les pages suivantes les tableaux illustrant cet article*

**CLEMENTINES - ORANGES - MANDARINES DU BASSIN MEDITERRANEEN** **TABLEAU I**  
**REPARTITION DES PRINCIPAUX DEBOUCHES EUROPEENS EN 1959-60 ET 1960-61** (en milliers de tonnes)

DEBOUCHES	TOTALS		France		Allemagne Occidentale		Bénélux		Total CEE		Royaume-Uni		Autres Pays Europe Occ		Asie Orientale	
	1959-1960	1960-1961	59/60	60/61	59/60	60/61	59/60	60/61	59/60	60/61	59/60	60/61	59/60	60/61	59/60	60/61
<b>Pays fournisseurs :</b>																
Algérie .....	244 11,6 %	218 10,9 %	231	200	13	18	—	—	244	218	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	30 1,4 %	26 1,3 %	—	—	1	1	—	—	1	1	—	—	—	—	29 (x)	25 (x)
Italie .....	215 10,2 %	195 9,7 %	—	—	94	78	3	2	97	80	3	2	103	101	12 (x)	12 (x)
<i>Total partiel</i> .....	489 23,3 %	439 21,9 %	231	200	108	97	3	2	342	299	3	2	103	101	41	37
Chypre .....	28 1,3 %	27 1,3 %	—	—	—	—	—	—	—	—	18	23	—	—	10 (x)	4 (x)
Espagne .....	917 43,7 %	900 45 %	153	144	361	361	169	156	683	661	86	94	119	129	29	16
Israël .....	334 15,9 %	267 13,3 %	4	—	51	41	50	34	105	75	151	112	70	68	8	12
Maroc .....	303 14,4 %	331 16,5 %	168	155	77	91	16	21	261	267	13	23	5	4	24	37
Tunisie .....	29 1,4 %	37 1,8 %	28	34	—	1	1	1	29	36	—	—	—	—	—	1
<i>Total partiel</i> .....	1.611 76,7 %	1.562 78,1 %	353	333	489	494	236	212	1.078	1.039	268	252	194	201	71	70
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	2.100 100 %	2.001 100 %	584	533	597	591	239	214	1.420	1.338	271	254	297	302	112	107
Répartition 59-60 en % ..	100 %		27,8%		28,4%		11,4%		67,6%		12,9%		14,1%		5,3 %	
Répartition 60-61 en % ..		100 %		26,6%		29,5%		10,7%		66,9%		12,7%		15,1%		5,3 %

(x) Estimations.

**ORANGES**

**EXEMPLES DE VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION**

**TABLEAU II  
RECAPITULATION**

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES	\$ 300		\$ 275		\$ 250	
	A	B	A	B	A	B
<b>HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :</b>						
A = 0 %      B = 20 %						
<b>RECETTES DE 1.000 KILOS EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1) Allemagne pour Espagne (voie terrestre vrac) .....	118,01	90,96	103,42	78,81	88,82	66,64
2) » pour Espagne (voie maritime caisse) .....	98,83	73,73	85,01	62,22	71,22	50,92
3) » pour Israël (voie maritime caisse) .....	91,00	65,90	77,18	54,39	63,39	42,89
4) » pour Maroc (voie maritime caisse) .....	69,69	44,65	55,88	33,14	42,08	21,62
5) France pour Algérie (voie maritime caisse) .....	101,97	—	86,77	—	71,55	—
6) » pour Espagne (voie terrestre caisse) .....	119,02	92,31	103,74	79,58	88,47	66,84
7) » pour Maroc (voie maritime caisse) .....	79,14	53,88	64,48	41,65	49,82	29,44

## ORANGES

## VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION

Exemple II/1  
ALLEMAGNE - ESPAGNE  
(Voie terrestre - Vrac)

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A FRANKFORT	D.M. 1.200 = \$ 300		D.M. 1.100 = \$ 275		D.M. 1.000 = \$ 250	
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :	A	B	A	B	A	B
A = 0 %      B = 20 %						
CHARGES A DEDUIRE :	\$	\$	\$	\$	\$	\$
— Détaillant :						
- Déshydratation et fruits pourris depuis grossiste (2 %) .....	6,00	6,00	5,50	5,50	5,50	5,00
- Transport depuis grossiste et marge brute (25 %) .....	73,50	73,50	67,38	67,38	61,25	61,25
— Grossiste :						
- Déshydratation depuis Kehl et fruits pourris depuis Valencia (4 %) .....	8,82	8,82	8,08	8,08	7,35	7,35
- Marge brute (7 %) .....	14,82	14,82	13,58	13,58	12,35	12,35
- Manipulations (10 D.M. la tonne) .....	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
— Transport Kehl-Frankfort (Différence Transfesa entre Kehl et Frankfort) .....	8,47	8,47	8,47	8,47	8,47	8,47
— Importation : frais généraux répartition à Kehl (2 %) .....	3,72	3,72	3,39	3,39	3,06	3,06
- Taxe 4 % .....	7,29	7,29	6,64	6,64	6,00	6,00
- Transit à Kehl .....	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
— Douane : A = 0 %      B = 20 % (sur valeur frontière) .....	—	28,60	—	26,03	—	23,46
— Déshydratation depuis Valencia jusque Kehl (2,50 %) .....	4,29	3,58	3,91	3,25	3,52	2,93
— Transport Valencia-Kehl par Transfesa .....	30,47	30,47	30,47	30,47	30,47	30,47
— Transit sortie Espagne .....	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
— Frais généraux de commercialisation sur valeur gare départ 3 % ..	4,10	3,26	3,65	2,89	3,20	2,51
— Transport du centre de production jusque gare de départ .....	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
— Conditionnement centre de production (vrac) .....	12,—	12,—	12,—	12,—	12,—	12,—
<i>Total des charges</i> .....	\$ 181,99	\$ 209,04	\$ 171,58	\$ 196,19	\$ 161,18	\$ 183,36
RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$	118,01	90,96	103,42	78,81	88,82	66,64
RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %	39,34 %	30,32 %	37,61 %	28,66 %	35,53 %	26,66 %
RAPPORTS : B/A .....	100 %	77,08 %	100 %	76,20 %	100 %	75,03 %

## ORANGES

## VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION

Exemple II/2  
ALLEMAGNE - ESPAGNE  
(Voie maritime)

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A DORTMUND	D.M. 1.200 = \$ 300		D.M. 1.100 = \$ 275		D.M. 1.000 = \$ 250	
	A	B	A	B	A	B
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :						
A = 0 %      B = 20 %						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES A DEDUIRE :						
— Détaillant :						
- Déshydratation depuis Hambourg et fruits pourris depuis Valencia (7 %) .....	21,—	21,—	19,25	19,25	17,50	17,50
- Transport depuis grossiste et marge brute sur vente (25 %) ....	69,75	69,75	63,94	63,94	58,12	58,12
— Grossiste : transport depuis gare et marge brute (7 %) .....	14,65	14,65	13,43	13,43	12,21	12,21
— Transport Hambourg-Dortmund (D.M. 23.00 la tonne brute × 35-30 kg la caisse) .....	6,71	6,71	6,71	6,71	6,71	6,71
— Importation :						
- Marge brute (5 %) .....	9,39	9,39	8,58	8,58	7,77	7,77
- Taxe 4 % .....	7,14	7,14	6,52	6,52	5,91	5,91
- Transit Hambourg (D.M. 1,20 la caisse de 35-30 kg) .....	10,—	10,—	10,—	10,—	10,—	10,—
— Douane : A = 0 %      B = 20 % (sur valeur C.I.F.) .....	—	26,89	—	24,43	—	21,96
— Déshydratation depuis F.O.B. jusque Hambourg (3 %) .....	4,84	4,03	4,40	3,66	3,95	3,29
— Assurance maritime et vol (0,80 %) .....	1,25	1,04	1,14	0,95	1,02	0,85
— Fret palan/palan Valencia-Hambourg (D.M. 2,21 la caisse de 36-31 kg) .....	17,82	17,82	17,82	17,82	17,82	17,82
— Frais généraux commercialisation sur valeur F.O.B. (3 %) .....	4,12	3,35	3,70	2,99	3,27	2,64
— Mise à F.O.B. (sans taxes) .....	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
— Transport du centre de production jusqu'au port .....	4,—	4,—	4,—	4,—	4,—	4,—
— Conditionnement centre de production (caisse) .....	28,—	28,—	28,—	28,—	28,—	28,—
<i>Total des charges</i> .....	\$ 201,17	226,27	189,99	212,78	178,78	199,28
RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$	98,83	73,73	85,01	62,22	71,22	50,92
RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %	32,94 %	24,58 %	30,91 %	22,63 %	28,49 %	20,37 %
RAPPORTS : B/A .....	100 %	74,60 %	100 %	73,19 %	100 %	71,50 %



VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A DORTMUND	D.M. 1.200 = \$ 300		D.M. 1.100 = \$ 275		D.M. 1.000 = \$ 250	
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :	A	B	A	B	A	B
A = 0 %      B = 20 %						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES A DEDUIRE :						
— Détaillant :						
- Déshydratation depuis Hambourg et fruits pourris depuis Haïffa (7 %) .....	21,00	21,00	19,25	19,25	17,50	17,50
- Transport depuis grossiste et marge brute sur vente (25 %) ..	69,75	69,75	63,94	63,94	58,12	58,12
— Grossiste : transport depuis gare et marge brute (7 %) .....	14,65	14,65	13,43	13,43	12,21	12,21
— Transport Hambourg-Dortmund (D.M. 23,00 la tonne brute × 47-40 kg la caisse) .....	6,71	6,71	6,71	6,71	6,71	6,71
— Importation :						
- Marge brute 5 % .....	9,39	9,39	8,58	8,58	7,77	7,77
- Taxe 4 % .....	7,14	7,14	6,52	6,52	5,91	5,91
- Transit Hambourg (D.M. 1,60 la caisse de 40 kg nets) .....	10,—	10,—	10,—	10,—	10,—	10,—
— Douane : A = 0 %    B = 20 % (sur valeur C.I.F.) .....	—	26,89	—	24,43	—	21,96
— Déshydratation depuis F.O.B. jusque Hambourg (3 %) .....	4,84	4,03	4,40	3,66	3,95	3,29
— Assurance maritime et vol (0,80 %) .....	1,25	1,04	1,14	0,95	1,02	0,85
— Fret palan/palan Haïffa-Hambourg (5/10 1/2 la caisse 40 kg) ..	21,75	21,75	21,75	21,75	21,75	21,75
— Frais généraux de commercialisation sur valeur F.O.B. (3 %) ....	4,00	3,23	3,58	2,87	3,15	2,52
— Mise à F.O.B. (sans taxes) .....	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
— Transport du centre de production jusqu'au port .....	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22
— Conditionnement centre de production (estimation) .....	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00
<i>Total des charges</i> .....	\$ 209,00	\$ 234,10	197,82	220,61	186,61	207,11
RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$	91,00	65,90	77,18	54,39	63,39	42,89
RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %	30,33 %	21,96 %	28,06 %	19,77 %	25,35 %	17,15 %
RAPPORTS : B/A .....	100 %	72,42 %	100 %	70,47 %	100 %	67,66 %

## ORANGES

## VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION

Exemple II/4  
ALLEMAGNE - MAROC

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A DORTMUND	D.M. 1.200 = \$ 300		D.M. 1.100 = \$ 275		D.M. 1.000 = \$ 250	
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES : A = 0 %      B = 20 %	A	B	A	B	B	B
CHARGES A DEDUIRE :	\$	\$	\$	\$	\$	\$
— Détaillant :						
- Déshydratation depuis Hambourg et fruits pourris depuis Casablanca (7 %) .....	21,—	21,—	19,25	19,25	17,50	17,50
- Transport depuis grossiste et marge brute sur vente (25 %) ..	69,75	69,75	63,94	63,94	58,12	58,12
— Grossiste : transport depuis gare et marge brute (7 %) .....	14,65	14,65	13,43	13,43	12,21	12,21
— Transport Hambourg-Dortmund (D.M. 23,00 la tonne brute × 34-29 kg la caisse) .....	6,74	6,74	6,74	6,74	6,74	6,74
— Importation :						
- Marge brute (5 %) .....	9,39	9,39	8,58	8,58	7,77	7,77
- Taxe 4 % .....	7,14	7,14	6,52	6,52	5,91	5,91
- Transit Hambourg (D.M. 1,20 la caisse de 29 kg nets) .....	10,34	10,34	10,34	10,34	10,34	10,34
— Douane : A = 0 %      B = 20 % (sur valeur C.I.F.) .....	—	26,82	—	24,37	—	21,91
— Déshydratation depuis F.O.B. jusque Hambourg (3 %) .....	4,83	4,02	4,39	3,65	3,94	3,29
— Assurance maritime et vol (0,80 %) .....	1,25	1,04	1,13	0,95	1,02	0,85
— Fret palan/palan Casablanca-Hambourg (45 % ventilé D.M. 3,06 - 55 % réfrigéré D.M. 4,59, soit moyenne D.M. 3,90 la caisse de 30 kg nets) [1] .....	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50
— Frais généraux commercialisation sur valeur F.O.B. (3 %) ....	3,67	2,90	3,25	2,54	2,82	2,19
— Mise à F.O.B. (sans taxes) .....	6,23	6,23	6,23	6,23	6,23	6,23
— Transport du centre de production au port .....	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22
— Conditionnement centre de production (caisse) .....	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60
<i>Total des charges</i> .....	\$ 230,31	255,35	219,12	241,86	207,92	228,38
RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$	69,69	44,65	55,88	33,14	42,08	21,62
RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %	23,23 %	14,88 %	20,32 %	12,05 %	16,83 %	8,65 %
RAPPORTS : B/A .....	100 %	64,07 %	100 %	59,30 %	100 %	51,37 %

(1) Tarifs ventilés et réfrigérés des lignes régulières desservant actuellement le Maroc.

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A PARIS	NF 1.470 ou \$ 300	NF 1.347,50 ou \$ 275	NF 1.225 ou \$ 250
PAS DE DROITS DE DOUANE			
CHARGES A DEDUIRE :	\$	\$	\$
— Détaillant :			
- Déshydratation depuis grossiste et fruits pourris depuis Alger (4 %) .....	12,00	11,00	10,00
- Transport depuis grossiste et marge brute (25 %) .....	72,00	66,00	60,00
— Grossiste :			
- Déshydratation depuis Marseille (1 %) .....	2,16	1,98	1,80
- Marge brute (6 %) .....	12,83	11,76	10,69
— Transport Marseille-Halles Paris .....	19,00	19,00	19,00
— Importation :			
- Marge brute (5 %) .....	9,10	8,26	7,43
- Déshydratation depuis Alger jusque wagon Marseille (1,50 %) ....	2,59	2,35	2,12
- Débarquement, transit, mise sur wagon .....	13,47	13,47	13,47
— Fret quai-bord .....	13,92	13,92	13,92
— Frais de commercialisation sur valeur quai (3 %) .....	4,29	3,82	3,35
— Frais de mise à quai .....	5,17	5,17	5,17
— Transport du centre de production jusqu'au port .....	5,00	5,00	5,00
— Conditionnement centre de production .....	26,50	26,50	26,50
<i>Total des charges</i> .....	198,03	188,23	178,03
RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$	101,97	86,77	71,55
RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %	34 %	31,55 %	28,62 %

**ORANGES - VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION**

**Exemple II/6**  
**FRANCE - ESPAGNE**  
 (voie terrestre - caisses)

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A PARIS	NF 1.470 = \$ 300		NF 1.347,50 % \$ 275		NF 1.225 = \$ 275	
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :	A	B	A	B	A	B
A = 0 %      B = 20 %						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES A DEDUIRE :</b>						
— Détaillant :						
- Déshydratation depuis grossiste et fruits pourris depuis Valencia (4 %) .....	12,—	12,—	11,—	11,—	10,—	10,—
- Transport depuis grossiste et marge brute (25 %) .....	72,—	72,—	66,—	66,—	60,—	60,—
— Grossiste :						
- Déshydratation depuis Cerbère (1 %) .....	2,16	2,16	1,98	1,98	1,80	1,80
- Marge brute (6 %) .....	12,83	12,83	11,76	11,76	10,69	10,69
— Transport Cerbère-Halles Paris .....	21,27	21,27	21,27	21,27	21,27	21,27
— Importation :						
- Marge brute (5 %) .....	8,99	8,99	8,15	8,15	7,31	7,31
- Transbordement et transit Cerbère .....	3,85	3,85	3,85	3,85	3,85	3,85
— Douane : A = 0 %      B = 20 % (sur valeur frontière) .....	—	27,82	—	25,16	—	22,51
— Déshydratation depuis Valencia jusque Cerbère 1 % .....	1,67	1,39	1,51	1,26	1,35	1,13
— Transport Valencia-Cerbère .....	11,60	11,60	11,60	11,60	11,60	11,60
— Frais généraux de commercialisation sur valeur gare départ (3 %) .....	4,61	3,78	4,14	3,39	3,66	3,00
— Transport du centre de production jusque gare départ .....	2,—	2,—	2,—	2,—	2,—	2,—
— Conditionnement centre de production (caisse) .....	28,—	28,—	28,—	28,—	28,—	28,—
<i>Total des charges</i> .....	\$ 180,98	\$ 207,69	\$ 171,26	\$ 195,42	\$ 161,53	\$ 183,16
<b>RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$</b>	119,02	92,31	103,74	79,58	88,47	66,84
<b>RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %</b>	39,67 %	30,77 %	37,72 %	28,94 %	35,39 %	26,74 %
<b>RAPPORTS : B/A .....</b>	100 %	77,56 %	100 %	76,71 %	100 %	75,55 %

## ORANGES

## VALEURS CONSOMMATION ET RECETTES PRODUCTION

Exemple II/7  
FRANCE - MAROC

VALEURS DE 1.000 KILOS CONSOMMABLES A PARIS	NF 1.470 = \$ 300		NF 1.347,50 = \$ 275		NF 1.225 = \$ 250	
HYPOTHESES DE DROITS DE DOUANE APPLIQUES :	A	B	A	B	A	B
A = 0 %      B = 20 %						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES A DEDUIRE :</b>						
— Détaillant :						
- Déshydratation depuis grossiste et fruits pourris depuis Casa- blanca (6 %) .....	18,00	18,00	16,50	16,50	15,00	15,00
- Transport depuis grossiste et marge brute (25 %) .....	70,50	70,50	64,63	64,63	58,75	58,75
— Grossiste :						
- Déshydratation depuis Dieppe (1 %) .....	2,12	2,12	1,94	1,94	1,76	1,76
- Marge brute (6 %) .....	12,56	12,56	11,52	11,52	10,47	10,47
— Transport Dieppe-Halle Paris .....	8,12	8,12	8,12	8,12	8,12	8,12
— Importation :						
- Marge brute (5 %) .....	9,44	9,44	8,61	8,61	7,80	7,80
- Déshydratation depuis F.O.B. jusque wagon Dieppe (3 %) ....	5,38	5,38	4,91	4,91	4,44	4,44
- Débarquement, transit, mise sur wagon .....	17,61	17,61	17,61	17,61	17,61	17,61
— Douane : A = 0 %      B = 20 % (sur valeur C.I.F.) .....	—	26,04	—	23,53	—	21,01
— Fret ventilé (1) et assurance maritime .....	24,12	24,12	24,12	24,12	24,12	24,12
— Frais généraux de commercialisation sur valeur F.O.B. (3 %) ....	3,96	3,18	3,51	2,81	3,06	2,43
— Mise à F.O.B. (sans taxes) .....	6,23	6,23	6,23	6,23	6,23	6,23
— Transport du centre de production jusqu'au port .....	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22
— Conditionnement centre de production .....	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	3,60
<i>Total des charges</i> .....	\$ 220,86	246,12	210,52	233,35	200,18	220,56
<b>RECETTES DE 1.000 KG EXPORTABLES CENTRE DE PRODUCTION . \$</b>	79,14	53,88	64,48	41,65	49,82	29,44
<b>RAPPORTS : RECETTE PRODUCTION/VALEUR CONSOMMATION . %</b>	26,38 %	17,96 %	23,45 %	15,15 %	19,92 %	11,77 %
<b>RAPPORTS : B/A .....</b>	100 %	68,08 %	100 %	64,60 %	100 %	59,10 %

(1) Tarif ventilé palan/bord des lignes régulières desservant actuellement le Maroc : 100 NF la T. B.